

Diagnostic d'exploitation à céder

Vous êtes

Vous êtes porteur d'un projet de transmission ou d'association et vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement en vue de faciliter la transmission vers un jeune agriculteur.

Vous souhaitez

- Garantir une transmission ou association de qualité en déterminant les atouts et faiblesses de l'exploitation à transmettre
- Réaliser une analyse économique de l'exploitation pour approcher sa valeur économique et les possibilités de reprise.

Nous vous proposons

- La réalisation d'un diagnostic, qui permet de faciliter la transmission par :

- o La présentation de l'entreprise
- o Une connaissance approfondie de l'entreprise : de ses actifs, de leur valeur et des conditions de cession
- o La confrontation entre 3 valeurs « repères » de l'entreprise (pour les exploitations individuelles) : La valeur comptable et patrimoniale, la valeur de rentabilité et la valeur de reprenabilité
- o La mise en évidence des atouts et contraintes pour un repreneur

- En option, une situation vis à vis du parcellaire, un diagnostic RH ainsi qu'une estimation de la fonctionnalité des bâtiments peuvent être réalisées.

- Une orientation dans toutes les démarches permettant la concrétisation d'une installation - transmission en agriculture.
- Des conseils personnalisés.

Notre expérience/nos références

Des conseillers spécialisés dans la transmission et l'installation en agriculture.

La Chambre d'agriculture s'appuie sur des compétences associées (autres services de la Chambre d'agriculture, centre Comptable,...) selon la nature du projet.

Nous vous apportons

- Un diagnostic d'exploitation ayant fait l'objet d'une explication en votre présence. Il est consultable par les candidats à la reprise avec votre autorisation.
- La mise en forme du dossier de demande d'aide pour ce diagnostic d'exploitation.
- La présentation à la DDT de votre projet pour permettre la validation de la prise en charge de ce diagnostic.

LES +

- La spécialisation des conseillers et leurs compétences techniques.
- Une expertise reconnue par les partenaires de l'installation des jeunes agriculteurs.
- L'indépendance du conseil et le respect de la confidentialité.
- Un travail en lien direct avec les autres prestations de service de la Chambre d'agriculture (estimation des bâtiments, estimation du matériel, conseil pour l'installation de jeunes agriculteurs...).

Modalités

- ✓ Lors d'un rendez-vous au Point accueil Transmission ou sur votre exploitation.
- ✓ Après avoir récupéré les informations utiles, nous réalisons votre diagnostic d'exploitation vous permettant de faciliter votre transmission, association.

PRIX DE LA PRESTATION

80% de prise en charge du diagnostic plafonné à 1 500€ (AITA)

Tarif et conditions de vente : nous consulter

Nos engagements de service

- l'écoute, proche pour mieux vous comprendre
- la réactivité, pour garder une longueur d'avance
- l'efficacité, des prestations pertinentes au bon moment
- l'expertise, une large palette de compétences
- la clarté des informations, pour une relation en toute confiance
- l'éthique, des valeurs pour le respect de vos intérêts

Contact :

Madame Laetitia FAYARD
Tél : 03.84.77.14.22
Fax : 03.84.76.52.65

laetitia.fayard@haute-saone.chambagri.fr